

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kldurocher-csslaval-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/ad10ae94e73f94f1fea0dac3)
<https://www.cadre21.org/membres/ad10ae94e73f94f1fea0dac3>

Date d'obtention : 2024-12-11 14:30:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cela est une démarche de collaboration entre le DCPC, la police et le milieu scolaire. Que cela permet d'intervenir de manière uniforme dans le but d'augmenter notre efficacité et limiter la propagation de photo phonographique juvénile. Le but est d'augmenter le santé de bien être et de sécurité chez nos jeunes. Ils sont mis au cœur de l'intervention. Nous ne devons jamais chercher à voir ses images ou vidéos cela est illégale. Nous avons le droit de confisquer un cellulaire si nous croyons qu'il détient de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

C'est une stratégie d'intervention clef en main, donc cette formation va guider l'ensemble de ma démarche d'intervention. La formation change TOUT.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité. Parfois, dans les milieux scolaires, l'information circule rapidement. Il faut particulièrement que je fasse attention à cet élément pour ne pas porter préjudice aux élèves.

De plus, je dois retenir de ne pas poser de questions à l'instigateur dans le cas d'un acte malveillant.